



Date de projet :
Projet n° :
Date de commission :
Subvention Crous accordée :
Candidature proposée pour un Prix national Culture-ActionS/CVEC [] oui [] non

PROJET
CULTURE-ACTIONS/CVEC
Année universitaire 2022-2023

TITRE DU PROJET :

SITE INTERNET : (LE CAS ECHEANT)

ASSOCIATION

Nom :
Adresse :
Tél/Port : Mél :
Objectifs :

RESPONSABLE DU PROJET

Prénom: Nom :
Adresse :
Tél/Port : Mél :
Études suivies :
Établissement :

Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom :
Tél/Port :
Établissement :

NATURE ET DOMAINE DU PROJET (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)

- Culture: [] Arts visuels, [] Cinéma/Audiovisuel, [] Multimédia, [] Culture et découverte, [] Écriture/Littérature, [] Danse, [] Autres, précisez :
Musique: [] Musique, [] Théâtre, [] Mode, [] Design
Actions: [] Citoyenneté, [] Economie, [] Environnement, [] Solidarité internationale, [] Solidarité, [] Santé/Prévention, [] Sport, [] Autres, précisez :
Jeune talent: [] Jeune talent, Discipline artistique :
Culture scientifique et technique: [] Recherche, [] Informatique, [] Technologies, [] Autres, précisez :

VOTRE BUDGET

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DÉPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis (cocher le cas échéant)
		Subvention demandée au Crous :		
TOTAL		TOTAL		

** Les aides en nature sont également considérées comme des co-financements, par conséquent, vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.*

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- **Attestations des co-financements acquis,**
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire du porteur de projet ou de l'association,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
 - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.

**** Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

Critères d'appréciation :

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner),
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS/CVEC s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du Crous par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

**Le dossier doit être remis au service Action Culturelle et Vie de Campus
du Crous Amiens - Picardie :**

dominique.semren@crous-amiens.fr.